

Après la théorie, les exercices pratiques

Jean-Marie Harribey

8 décembre 2012

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2014/12/08/apres-la-theorie-les-exercices-pratiques>

Mon précédent texte sur ce blog a pu laisser les lecteurs perplexes devant tant de théorie. Mais il s'agissait de commenter le livre critique de Steve Keen, *L'imposture économique*, lui-même éminemment théorique. Et comme la critique est souvent, par nature, encore plus complexe que la théorie critiquée, je comprends les éventuelles difficultés de lecture. Mais il ne faut pas croire que la théorie éloigne de la réalité concrète. Je voudrais donner deux exemples montrant simplement combien la critique radicale de l'idéologie économique dominante est nécessaire.

Le gouvernement va détailler cette semaine la future loi dite « Macron » chargée d'organiser les « réformes structurelles » en France. Cela faisait les titres de ce 8 décembre, tant sur les radios publiques que dans la presse spécialisée comme *Les Échos*. Ce journal publie un sondage censé donner une légitimité à la loi « Macron », avec le renfort de 200 personnalités du *business*. Pendant ce temps, la Commission européenne, sous la nouvelle houlette de Jean-Claude Juncker promet de trouver 315 milliards pour des investissements stratégiques.

La fiction du marché du travail

La loi « Macron » mettant en œuvre le programme Gattaz-Hollande-Vals est fondée sur la croyance que la baisse du coût du travail améliorera l'emploi. Application de la critique de la théorie néoclassique : ledit marché du travail n'est pas un marché au sens où la flexibilité du prix équilibrerait l'offre et la demande. L'expérience l'a prouvé : depuis 1993 (21 ans déjà), la baisse du coût du travail, surtout par la baisse absolue des cotisations sociales et par la baisse relative de la masse salariale par rapport à la productivité du travail (sauf pendant les toutes dernières années), s'est accompagnée non pas de la baisse promise du chômage, mais de sa hausse. Et la critique de la théorie dominante l'explique : si on baisse les salaires dans une entreprise, il est possible que celle-ci embauche davantage ; mais si la baisse est générale dans l'économie, la demande de consommation et d'investissement se contracte et l'emploi se dégrade. Par un effet cumulatif, le risque déflationniste grandit. On en est là. La loi « Macron » aggravera les choses car, une fois enclenché, le mécanisme déflationniste s'auto-entretient.

Le gouvernement veut également encourager l'ouverture des magasins le dimanche. L'espoir que les achats du dimanche ne se substitueront pas à ceux du samedi mais s'y ajouteront participe d'une conception de l'activité économique foncièrement et irrémédiablement productiviste et consumériste. Il ne faut surtout pas donner une minute, une heure, un jour de répit à la frénésie d'acheter.

La pression sondagière est là pour rendre compte de l'opinion publique fabriquée : « êtes-vous favorable ou opposé à l'autorisation de l'ouverture des magasins le dimanche ? », demande-t-on aux sondés. 70 % y sont favorables, dont 56 % de sympathisants de gauche et 77 % de sympathisants de droite. Un rapide calcul montre que, pour trouver une moyenne de 70 % avec 56 % de sympathisants de gauche et 77 % de droite, il faut avoir un échantillon

composé d'un tiers de sympathisants de gauche et deux tiers de sympathisants de droite.¹ Comme panel représentatif, on touche à l'excellence !

Mais là n'est pas l'essentiel : a-t-on posé la question « êtes-vous prêt à travailler le dimanche ? » qui aurait dû suivre la précédente. Non, la question ne sera pas posée. Ou bien : « préférez-vous dormir le dimanche ou travailler ? » No question !

La loi « Macron » sera donc sans doute votée. Mais c'est « une réforme insuffisante pour relancer l'activité », dicit l'économiste Philippe Aghion, car « elle demeure très en deçà de ce qu'il faudrait faire pour relancer la croissance ». Que faudrait-il faire alors ? « Permettre aux partenaires sociaux de renégocier, par accord collectif, au niveau de l'entreprise, toutes les dispositions du Code du travail, dans les seules limites du droit international et de l'ordre public social. »² Or, que demande le Medef ? De dénoncer la convention 158 sur le licenciement signée par la France dans le cadre de l'Organisation internationale du travail...³ Pour clore définitivement la transformation du travail en marchandise et que son « marché » en devienne un véritablement.

Commission européenne : après le bâton, le levier ?

Ayant imposé des plans d'austérité un peu partout dans l'Union européenne – un véritable coup de bâton contre les peuples –, le nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker tente de manier un levier. L'Europe entre en déflation, les capitalistes renâclent devant l'investissement, faute de rentabilité mirobolante, alors, en catastrophe est élaboré le plan Juncker : trouver 315 milliards d'euros sur trois ans pour investir des les secteurs stratégiques. Comment faire ?

C'est simple : le budget européen étant dérisoire (1 % du PIB des Vingt-huit), on crée un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS, un nouveau sigle), on lui attribue 16 milliards déjà budgétés, on demande à la Banque européenne d'investissement (BEI) d'ajouter 5 milliards, et, avec ces 21 milliards de fonds propres, le FEIS pourra emprunter trois fois plus, soit 63 milliards sur les marchés financiers. Le compte n'y étant pas encore, il sera fait appel à d'autres capitaux privés pour réunir les 252 milliards restants et atteindre 315, dans le cadre de partenariats-privé-public ou autres montages financiers.

Passons sur la probabilité faible de réunir autant de milliards privés prêts à s'investir sans que la rentabilité soit assurée avec un retour rapide s'il s'agit de recherche, d'innovation, d'énergies renouvelables et d'infrastructures collectives. Regardons le mécanisme financier qui est sollicité : 21 milliards à la base (donc installés comme fonds propres que, par définition, on n'emploie pas pour investir) pour en garantir 63, eux-mêmes devant en garantir 252 supplémentaires. Disons, 21 milliards d'argent public pour garantir 315 milliards d'argent privé. Un levier de 15 est invoqué.⁴

D'où sortira cet argent privé ? Par définition, il proviendra de l'épargne privée de long terme, canalisée par les institutions financières. En aucun cas, il ne représentera une monnaie nouvelle irriguant l'économie. On retrouve donc le mythe de l'épargne préalable comme condition suffisante de l'investissement net. L'orthodoxie libérale néoclassique est respectée. Or, on sait (voir le texte précédent sur l'imposture de la science économique) qu'il ne peut pas y avoir de développement économique, c'est-à-dire d'investissement net sur le plan

¹ En appelant p_1 la proportion de sympathisants de gauche et $1-p_1$ celle de droite, l'équation permettant de trouver ces proportions est : $70 = 56 p_1 + 77 (1 - p_1)$.

² P. Aghion, *Les Échos*, 8 décembre 2014.

³ P. Gattaz, 30 octobre 2014. L'article 4 de la convention 158 stipule : « Un travailleur ne devra pas être licencié sans qu'il existe un motif valable de licenciement lié à l'aptitude ou à la conduite du travailleur ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service ».

⁴ $3 \times 21 + 4 \times 3 \times 21 = 15 \times 21$.

macroéconomique sans monnaie nouvelle.⁵ Et la monnaie supplémentaire représente un accroissement de dette, qui reste sous contrôle s'il est destiné à financer l'investissement, et non pas la spéculation.

Au total, le levier que brandit le président Juncker risque d'être fait d'un bois bien moins solide que le bâton de l'austérité et de la déflation.

⁵ Rappelons que seuls Marx, Luxemburg, Schumpeter, Keynes et Kalecki ont eu dans le passé conscience de cela, et qui fut repris par Minsky. Cela reste encore ignoré malheureusement de beaucoup d'économistes hétérodoxes.